



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro : 2023-448

Objet : Règlement concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2024

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 18 janvier 2024.

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe

